

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LA REGION DE LUMBRES  
ET FAUQUEMBERGUES  
*SIDEALF***

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Président du SIDEALF

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2022/32 en date du 21 Septembre 2022 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 28 Juin 2022 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du AI-2022-63 après avis du comité social territorial en date du 1<sup>er</sup> Février 2022 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
<b>ALBANESE Christelle</b>	<b>Adjoint Administratif</b>	<b>01/12/2024</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
<b>LEROY Céline</b>	<b>Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>01/01/2024</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
CHEMIN Alexandre	Adjoint Technique	01/05/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
VERRONS Jérôme	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

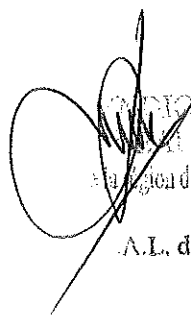
**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à LUMBRES, le 15 Décembre 2023

Le Président,  
**Bertrand PRUVOST**

Le Maire (ou le Président),  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ASSAINISSEMENT  
ET D'ÉPURATION  
de la Région de LUMBRES et FAUQUEMBERGUES  
S.I.D.E.A.L.F.  
A.L. des Rabauts 62380 LUMBRES  
Tél. 03 21 39 62 14  
sidealf@orange.fr